

Vous souhaitez faire la demande d'une exonération des frais d'inscription :

Vous devez dans un premier temps faire votre inscription administrative, ne pas payer directement mais choisir : le mode de paiement en présentiel .

En parallèle vous devez suivre la démarche suivante en fonction de votre situation :



Situation 1

Vous étiez boursier en 2024/2025 et vous ne l'êtes plus à la prochaine rentrée : vous devez remplir le **formulaire A** et le transmettre à l'adresse suivante :

pasae.aides-financieres@univ-tlse3.fr - Préciser en objet du mail : « **Demande Exonération** ».

Ou



Situation 2

Pour toutes les autres demandes en dehors de la situation 1 vous devez prendre RDV avec une assistante sociale de l'université auprès du secrétariat du SIMPPS au bâtiment Forum ou au 05.61.55.73.67. Pour votre évaluation sociale vous devez vous rendre à votre RDV téléphonique ou en présentiel muni du **formulaire B**.

ATTENTION : l'inscription deviendra définitive uniquement lorsque vous aurez la réponse favorable à votre demande. Il vous sera possible à ce moment-là d'obtenir votre certificat de scolarité.